

MODALITÉS D'INSCRIPTION**Âge**

Cet examen d'entrée est ouvert à toute personne dont l'âge est compris entre 17 et 31 ans au 1^{er} septembre 2020.

Diplômes

Tous les candidats doivent être titulaires du baccalauréat.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées aux candidats disposant d'un dossier de travaux plastiques. Celui-ci doit être envoyé avec le dossier d'inscription à l'examen. Il sera examiné par une commission consultative. La décision finale revient au directeur de l'établissement.

Les candidats de nationalité étrangère issus d'un État où le français n'est pas la langue officielle doivent fournir en plus :

- l'attestation de réussite au DELF (Diplôme d'Études en Langue Française), de niveau B2, ou une équivalence (TCF...)

Parcoursup

L'ésban est présente sur Parcoursup par sa fiche de présentation.

Mais l'inscription à l'examen d'entrée se fait directement auprès de l'école.

L'ésban ne pratique de pré-sélection sur dossier ni d'épreuves d'admissibilité.

**Date limite de dépôt des dossiers d'inscription
à l'examen d'entrée**

Le 18 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)

Droits d'inscription à l'examen d'entrée

40 euros.

Ils doivent être versés :

- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- en espèce directement auprès de l'école
- par carte bancaire

Ces frais ne sont pas remboursables.

Validation définitive du dossier

La fiche d'inscription à l'examen est téléchargeable en ligne.

Elle doit être entièrement complétée (2 pages) et être accompagnée des pièces citées à fournir dans leur intégralité.

Ce dossier est à déposer ou à envoyer :

ésban – Inscription à l'examen d'entrée

10 Grand Rue

30 000 Nîmes

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Tout changement de coordonnées (adresse postale, électronique, téléphone) doit être signalé au plus tôt au service de la scolarité.

Convocation

La convocation aux épreuves de l'examen d'entrée est envoyée par voie numérique, à l'adresse électronique indiquée par le candidat sur sa fiche d'inscription. Il lui appartient d'en prendre connaissance.

PRÉREQUIS**Prérequis nationaux des Écoles Supérieures d'Art**

La formation qui mène au Diplôme National d'Art – diplôme qui confère le grade de Licence – dispensée par les écoles supérieures d'art et design, est ouverte à tous, quel que soit le Baccalauréat ou la formation d'origine. Elle repose sur des enseignements artistiques, techniques et théoriques. Les compétences requises afin de favoriser la réussite de l'étudiant sont :

- posséder une grande ouverture d'esprit, de la curiosité et une forte motivation ;
- avoir une pratique artistique quelle qu'elle soit et quel que soit son niveau ;
- souhaiter découvrir la création contemporaine, en particulier dans les champs des arts plastiques et visuels, du design, de l'architecture, du cinéma... ;

- avoir de l'imagination, l'envie d'expérimenter et un goût pour la conception ;

- s'intéresser aux formes de fabrication, aux matériaux, aux médias ;
- souhaiter s'investir dans le monde actuel en créant des formes, des images et des objets en lien avec des questions contemporaines ;
- posséder une aptitude à travailler de manière autonome et avec les autres ;
- avoir une connaissance des bases de la langue française et une capacité d'expression dans au moins une langue étrangère.

Prérequis locaux de l'École supérieure d'art de Nîmes

- l'exercice d'une pratique plastique personnelle qui se traduit notamment par la tenue de carnets de recherches, la réalisation de croquis, la prise de notes faisant état de la motivation à initier une démarche personnelle.

- en ce sens, le suivi de cours en lycée, mais aussi les ateliers et cours hors du cadre scolaire sont particulièrement indiqués
- une pratique personnelle qui fait preuve de diversité des champs d'expression : dessin, peinture, photo... mais aussi son, écriture, vidéo... est la bienvenue

- le candidat doit également faire preuve :

de curiosité pour la diversité des techniques, des supports et des connaissances,

d'une envie pour l'expérimentation et la pratique d'atelier, d'un goût pour la transmission et le partage de ses intentions, d'un intérêt pour le monde et les sociétés contemporaines, comme pour la création actuelle,

d'une fréquentation des lieux artistiques et culturels : musées, salles de concerts, théâtres, cinémas, centres d'art, bibliothèques, et de disciplines : architecture, danse...

Une année en classe préparatoire n'est pas obligatoire pour réussir l'examen d'entrée de l'ésban. Elle peut cependant permettre de réfléchir à son orientation et de se constituer un dossier en étant accompagné.

ÉPREUVES DE L'EXAMEN D'ENTRÉE

Conformément à l'Arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes, les épreuves de l'examen d'entrée sont destinées à évaluer la culture générale du candidat, son aptitude à l'expérimentation et à la pratique d'atelier, sa maîtrise de la langue française et d'une langue étrangère.

Les épreuves théorique et pratique à préparer en amont feront l'objet d'un envoi de consignes dès le 19 mars 2020.

Épreuve orale

- Un entretien avec un jury de professeurs comprenant la présence d'un.e étudiant.e de l'ésban, s'appuyant sur la présentation d'un dossier de travaux personnels. L'échange a pour objet d'apprécier le parcours et les motivations du candidat. Pendant l'épreuve orale, le candidat devra aussi présenter les résultats des deux épreuves préparées en amont qui permettront d'évaluer ses capacités à observer, analyser, représenter et raconter.

- Quelques phrases en langue étrangère seront échangées durant l'entretien (allemand, anglais, espagnol ou italien, selon le choix du candidat).

RÉSULTATS**Voies de communication des résultats**

Les résultats à l'examen d'entrée sont communiqués par voie d'affichage dans l'école et en ligne sur le site de l'ésban. Il appartient à chaque candidat d'en prendre connaissance exclusivement par ces voies de communication.

La décision du jury est souveraine. Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats non admis.

Durée de validité des résultats

Les résultats à l'examen d'entrée sont valables pour l'année d'inscription. En cas de non-admission à la 1^{ère} session, les candidats ne sont pas admis à concourir pour la 2^e session de la même année.

Fiche à retourner avant le 18 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi) à

École supérieure des beaux-arts de Nîmes

10 Grand'Rue – 30000 Nîmes

Tél. 04 30 06 12 02 / Mail: scolarite@esba-nimes.fr / Web: www.esba-nimes.fr

ÉTUDIANT N° INE: N° CVEC:

NOM (en capitales):

Prénoms: Sexe: F M

Né(e) le: / / à

Nationalité:

Adresse du candidat:

Situation de famille: Enfants à charge:

Tél: Portable:

Mail:

N° de Sécurité Sociale:

SITUATION DES PARENTS

NOM, prénom du père:

Profession:

Adresse:

Tél: Portable:

Mail:

NOM, prénom de la mère:

Profession:

Adresse:

Tél: Portable:

Mail:

AUTRES INFORMATIONS

Étudiant boursier : OUI NON

Pièces à fournir

- Fiche Parcours scolaire universitaire et professionnel dûment complétée
- chèque pour frais de dossier d'inscription de 40 € à l'ordre du Trésor Public
- Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport
- photographie d'identité réglementaire (pas de support papier), indiquer vos nom et prénom au dos
- certificat de scolarité pour l'année en cours (2019-2020)
- Photocopie du Baccalauréat et des diplômes de l'enseignement supérieur le cas échéant
- Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense
- Attestation du TCF – Test de Connaissance du Français, niveau B2 obligatoire – pour les étudiants étrangers (site Internet : www.ciep.fr) NB: Les documents libellés en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction authentifiée.

Date : _____

Signature du candidat : _____

> suite au verso

Pour l'entretien, veillez à apporter un dossier de travaux personnels en format papier (exemple : dossier artistique avec reproduction de vos travaux plastiques, photographies, vidéos, dossier personnel décrivant votre expérience et vos formations etc.)

Cochez la langue choisie pour l'épreuve de langue vivante :

- allemand espagnol
- anglais italien

Année universitaire 2019-2020

NOM, prénom :

Années	Intitulé des études suivies et/ou emplois	Établissement d'enseignement et/ou employeur avec adresse	Diplômes en cours et/ou emploi(s) occupé(s)*	Semestres validés ou diplômes obtenus*

* Fournir les pièces justificatives concernant les diplômes et/ou les emplois (copies des bulletins de notes du premier semestre de l'année 2019-2020, du certificat de scolarité, et/ou des contrats de travail... et toutes pièces justificatives des activités scolaires et/ou professionnelles du candidat pour les années antérieures).

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats non admis à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'Ésban à l'issue des épreuves et sur le site internet de l'école: esba-nimes.fr

Il appartient au candidat d'en prendre connaissance.

Voyages et échanges durant la scolarité antérieure